

Numéro de dossier :1100963120	
Unité administrative responsable	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Projet	-
Objet	Adopter un Règlement modifiant le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme afin de changer l'affectation de « secteur d'emplois » à « secteur mixte » - bâtiments situés aux 6650 et 6666, rue Saint-Urbain (lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1 869 276 du cadastre du Québec) - Projet Mirelis.

Il est recommandé :

De demander au conseil municipal :

1. D'adopter un Règlement modifiant le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme afin de modifier l'affectation de « secteur d'emplois » à « secteur mixte » sur les lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1 869 276 du cadastre du Québec, situés à l'intersection sud-ouest des rues Saint-Zotique et Saint-Urbain.
2. De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise à l'article 89.1. de la Charte de la Ville de Montréal.

-- Signé par Paul BOURRET/MONTREAL le 2012-08-27 14:26:06, en fonction de /MONTREAL.

Signataire :

Paul BOURRET

Directeur
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur
d'arrondissement

Numéro de dossier :1100963120